

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23  <b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mil onze, le quatorze avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le sept avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Serge MICHAUT.</p> <p><b>Absents :</b> Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Excusés :</b> Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Gianni DE BERNARDIS donne pouvoir à Christine DUSSURGET, Sabine BEGASSAT donne pouvoir à Pascale HAUK, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Serge FAGES.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.</p>
---	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-018**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2011**

\*\*\*

**OBJET : Autorisation de signature – Convention relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat – Convention avec l'OGEC**

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de l'éducation,

Monsieur le Maire expose que l'école privée Louis QUERBES, sous contrat avec l'Etat, participe à la mission d'enseignement des enfants en école maternelle et élémentaire sur la Commune de Vourles. A ce titre, Monsieur le Maire précise que la Commune doit participer aux dépenses de fonctionnement de ces classes.

Monsieur le Maire énonce que la présente convention, qui consiste en un renouvellement, a pour objet de fixer les règles permettant à la Commune de VOURLES de participer au financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Louis QUERBES, financement constituant le forfait communal. Il rappelle que les termes de cette convention sont en tout point identique à ceux précédemment inscrits dans la convention initiale.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Louis QUERBES, sous contrat d'association avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Louis QUERBES, sous contrat d'association avec l'Etat.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES